

MOLIÈRE EXCOMMUNIÉ

(L'Eglise et le théâtre)

Par **GEORGES RAEDERS**

docteur ès-lettres (Sorbonne)
professeur de Langue et Littérature française

à la chère mémoire de Louis Jovet

“Du Vendredi 17 (février 1673), **Malade Imaginaire** Ce même jour, après la comédie, sur les dix heures du soir, M. de Molière mourut dans sa maison, rue de Richelieu, ayant joué le rôle dudit malade imaginaire, fort incommodé d'un rhume et fluxion sur la poitrine qui lui causait une grande toux, de sorte que, dans les grands efforts qu'il fit pour cracher, il se rompit une veine dans le corps et ne vécut pas demi-heure ou trois quart d'heure depuis la dite veine rompue. Son corps est enterré à Saint Joseph, aide (chapelle, et cimetière) de la paroisse Saint-Eustache. Il y a une tombe élevée d'un pied hors de terre”.

C'est ainsi que le bon Lagrange secrétaire et trésorier de la Troupe du Roi, dont Molière était le chef, raconte la fin de son maître à l'âge de cinquante et un an, Molière étant né le 15 de janvier 1622 en ce même Paris où il venait de rendre son âme à Dieu.

Mais ce que La Grange ne dit pas, c'est que Molière avait rendu son âme à Dieu sans les secours de la religion et qu'en conséquence la sépulture chrétienne lui aurait été rigoureusement refusée par les autorités ecclésiastiques sans l'intervention expresse du roi Louis XIV qui avait pour le défunt de l'admiration et de l'amitié.

“Le jour que l'on devait donner la troisième représentation du **Malade Imaginaire**, Molière, raconte le sieur de Grimarest, son premier biographe, se trouva tourmenté de sa fluxion beaucoup plus qu'à l'ordinaire ce qui l'engagea de faire appeler sa femme, à qui il dit, en présence de Baron (l'un des comédiens de sa troupe) “Tant que ma vie a été mêlée également de douleur et de plaisir, je me suis cru heureux; mais aujourd'hui que je suis accablé de peines sans pouvoir compter sur aucuns moments de satisfaction et de douceur, je vois bien qu'il me faut quitter la partie; je ne puis plus tenir contre les douleurs et les déplaisirs qui ne me donnent pas un instant de relâche. Mais, ajouta-t-il en réfléchissant, qu'un homme souffre avant

que de mourir! Cependant je sens bien que je finis. "La Molière (Armande, la femme du poète) et Baron furent vivement touchés du discours de M. de Molière, auquel ils ne s'attendaient pas, quelque incommodé qu'il fût. Ils le conjurèrent, les larmes aux yeux, de ne point jouer ce jour-là et de prendre du repos pour se remettre". Comment voulez-vous que je fasse? leur dit-il; il y a cinquante pauvres ouvriers qui n'ont que leur journée pour vivre; que feront-ils si l'on ne joue pas? Je me reprocherais d'avoir négligé de leur donner du pain un seul jour, le pouvant faire absolument". Mais il envoya chercher les Comédiens, à qui il dit que se sentant plus incommodé que de coutume, il ne jouerait point ce jour-là s'ils n'étaient prêts à quatre heures précises pour jouer la Comédie; "sans cela, leur dit-il, je ne puis m'y trouver, et vous pourrez rendre l'argent". Les comédiens tinrent les lustres allumés et la toile levée précisément à quatre heures. Molière représenta avec beaucoup de difficulté, et la moitié des spectateurs s'aperçurent qu'en prononçant le **Juro** dans la cérémonie du **Malade Imaginaire**, il lui prit une convulsion. Ayant remarqué lui-même que l'on s'en était aperçu, il se fit un effort, et cacha par un ris forcé ce qui venait de lui arriver.

Quand la pièce fut finie, il prit sa robe de chambre et fut dans la loge de Baron, et lui demanda ce que l'on disait de sa pièce. M. Baron lui répondit que ses ouvrages avaient toujours une heureuse réussite à les examiner de près, et que plus on les représentait, plus on les goûtait. "Mais, ajouta-t-il, vous me paraissez plus mal que tantôt — Cela est vrai lui répondit Molière, j'ai un froid qui me tue".

Emmené chez lui immédiatement en chaise à porteurs sur l'ordre de Baron ("et il ne quitta point sa chaise, de peur qu'il ne lui arriva quelque accident du Palais-Royal dans la rue de Richelieu ou il logeait") le comédien se mit en grelottant sous d'épaisses couvertures dans son grand lit à baldaquin derrière les rideaux de serge verte. Armande, sa femme, lui propose un bouillon calmant qu'elle lui a préparé; il préfère avaler quelques bouchées de parmesan avec un peu de pain. Un médecin? Non il s'est assez moqué des médecins; qu'ils aillent au diable. Seulement il voudrait dormir, dormir! Oui, qu'on lui apporte cet oreiller rempli de drogues soporatifs dont se sert parfois la nerveuse Armande. Il a trop parlé: une violente quinte de toux lui remplit la bouche d'un flot de sang. Il sourit et, de la main, rassure ceux qui l'entourent. Il tourne les yeux avec une tendresse indulgente vers le jeune Baron, son disciple préféré et la "petite" Armande qu'il a tant aimée: o maintenant il importe bien peu qu'ils l'aient trahi, ceux-là, "pauvres enfants". Deux religieuses quêteuses, à qui il donnait chaque année l'hospitalité dans sa maison pendant le Carême, vaillent près de son lit. Oui, c'est bien fini, il le sait, celui qui, depuis quelques jours, sur la scène, jouait un rôle de moribond. La comédie est finie. Il accepte. Mais il voudrait un prêtre, près de lui pour l'aider à passer. Qu'on aille chercher un prêtre

pour les sacrements et l'assister à ses derniers moments. La bonne La Forest, celle servante au grand coeur, dont le rire franc a été si souvent pour lui une approbation, se hâte jusqu'à l'Eglise Saint Eustache, c'est tout près, mais à cette heure, les rues sont déjà obscures, et si mal pavées.

Le prêtre sollicité, un M. Lenfant, sachant qu'il s'agit du fameux Molière, refuse de se déranger. Les supplications de la servante ne l'appitoient pas. Il peut durement se retrancher derrière "l'article du très-sacrement de l'Eucharistie" du rituel de Paris promulgué en 1654. "On doit admettre à la sacrée communion tous les fidèles, excepté ceux auxquels il est défendu par de justes raisons de s'en approcher, et il en faut éloigner ceux qui en sont publiquement indignes, c'est-à dire ceux qui sont notoirement excommuniés ou interdits; ceux dont l'infamie est connue, comme les femmes débauchées, ceux qui vivent dans un commerce criminel d'impureté, les concubinaires, **les comédiens** (c'est nous qui soulignons), les usuriers, les magiciens, le blasphémateur, et autres semblables pécheurs, s'il n'est constant qu'il font pénitence et qu'ils s'amendent, et qu'ils n'aient auparavant réparé le scandale public qu'ils ont causé". Au reste, cet article du rituel de Paris n'était qu'une reproduction littérale des anciens canons de l'Eglise **gallicane** (c'est nous aussi qui soulignons le mot). Voyons! La démarche tentée par Molière me montre-t-elle pas assez son repentir. Cher Molière! Pauvre Molière! quelle attente! Se repentait-il, lui Jean-Baptiste Poquelin, bourgeois de Paris et fils de bourgeois, tapis siers valets de chambre du roi d'avoir exercé une profession généralement méprisée? Sans doute, aurait-il répondu à ceux qui prétendaient que le théâtre était un métier honteux, comme notre Louis Jovet aux membres de sa famille, lesquels auraient préféré qu'il devint, comme eux, pharmaciens ou médecins au lieu d'être comédien. "Pendant des années, avec prudence, j'ai guetté, en la redoutant, cette honte annoncée et promise par ma famille: je ne l'ai jamais vue, mais j'ai fait connaissance avec le dérisoire et avec le ridicule; j'ai acquis de la sincérité une compréhension et un usage nouveaux. J'ai apprécié les rapports et la proportion entre le faux semblant et l'authentique. J'ai découvert une vérité qui n'est pas celle de tous les jours... Je n'ai jamais rien vu d'inavouable au théâtre, je n'y ai jamais rencontré la honte". On encore "Je ne crois pas qu'il y ait des métiers honteux, il n'y a que des actions honteuses. La honte du théâtre et son indignité ne vont pas plus loin que les hontes et les indignités que l'on peut déguster dans d'autres professions". Molière, comme Jovet, ne pouvait que hausser les épaules à des attaques comme celles de Nicole, le maître de Racine, ou du prince de Conti, devenant fort dévot et même janséniste sur ses vieux jours après une vie fort peu édifiante. Encore Nicole ne faisait-il que reprendre, en les appliquant à son époque, les condamnations des Pères de l'Eglise concernant les spectacles inconvenants et cruels de

leur siècle. "Le comédie, écrit-il dans son **Traité de la Comédie**, est une école et un exercice de vice... Le métier de comédien est un emploi indigne d'un chrétien... Cette profession est contraire au christianisme" Quant a Conti, il brûlait ce qu'il avait adoré en rassemblant dans son **Traité de la comédie et des spectacles** 1666), tous les passages des Pères et des Conciles qui condamnaient le théâtre; a l'en croire, "la troupe des comédiens est une troupe diabolique, et se divertir à la comédie, c'est se réjouir au démon".

Cet abandon où les représentants parisiens de l'Eglise de France laissaient Molière, était-ce donc pour qu'il payât ses audaces, alles **Tartuffe**, **Le Don Juan**... Mais, mes bons messieurs, l'auteur de **Tartuffe** avait pourtant pris la précaution d'écrire, pour vous sans doute, dans la préface de son oeuvre publiée en 1667. "Si l'on prend la peine d'examiner de bonne foi ma comédie, on verra que mes intentions y sont innocentes et qu'elle tend nullement à jouer les choses que l'on doit révéler; que j'ai mis tout l'art et tous les soins qu'il m'a été possible, pour bien distinguer le personnage de l'hypocrite du vrai dévot". Malgré ces déclarations dont la sincérité n'est pas douteuse un curé de Paris, Messire Pierre Roullé, demandait que l'auteur de la pièce, "démon vêtu et habillé en homme, le plus signalé impie et libertin qu'on vit jamais dans les siècles passés", fût livré au feu "avant-coureur de celui de l'enfer", Bourdaloue dénonçait l'oeuvre en chaire, et Bossuet ne se montrait pas moins sévère pour "l'homme aux rubans verts". L'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, publiait un mandement par lequel il défendait "de représenter, lire ou entendre réciter le **Tartuffe** sous peine d'excommunication".

Don Juan n'avait pas soulevé moins d'émoi que **Tartuffe**. Un écrivain religieux Baillet résumait ainsi, à la même époque, tous les griefs de ses confrères contre Molière et son oeuvre. "Molière est un des plus dangereux ennemis que le monde ait suscités à l'Eglise... La galanterie n'est pas la seule science qu'on apprend à son école, on y apprend aussi les maximes ordinaires du libertinage contre les sentiments véritables de la religion... Les comédiens sont des gens décriés de tous les temps, que l'Eglise regarde comme retranchés de son corps; mais quand Molière aurait été innocent jusqu'alors (jusqu'à **Tartuffe**, il aurait cessé de l'être, dès qu'il eut la présomption de croire que Dieu voulait se servir de lui pour cortiger le vice. Tertullien a eu raison d'appeler le théâtre le royaume du diable; faut-il pour trouver le remède aller consulter Béalzébuth, tandis que nous avons des prophètes en Israël, etc.?"

Si Molière agonisant se repent — et il se repent — non, ce ne peut être d'avoir écrit et représenté **Tartuffe** et **Don Juan**, mais d'avoir trop flatté les vices de ce roi qu'il admire. "Un partage avec Jupiter n'a rien de soi qui deshonne..." Il y a eu, aussi, Madeleine, la pauvre Madeleine morte si chrétiennement et qui l'attend avec toute son indulgence. Et puis ses accès de jalousie à cause de la petite

Armande... Mais c'est si loin, si loin, en ce moment, tout cela. Et Dieu déjà est si près.

Un valet dépêché a la suite de la servante, s'adresse à un autre prêtre, M. Lechat; refus de M. Lechat de se déranger pour un comédien.

Jean Aubruy, beau-frère du comédien, sorti à son tour à tâtons dans l'obscurité, après une nouvelle hémorragie et une nouvelle supplication du malade, revient enfin avec un vieux prêtre, M. Paysan, fant et l'autre Lechat. Par trois fois Molière ademandé un prêtre; plus simple que les deux autres qui, pourtant s'appelaient, l'un Lenfant et l'autre Lechat. Par trois fois Molière a demandé un prêtre: pas une seule fois il n'a réclamé un médecin.

M. Paysan est arrivé trop tard. Trop tard. Dix heures du soir. Molière, le plus grand auteur de théâtre que la France ait connu et connaîtra, venait de mourir, "avec tous les sentiments d'un bon chrétien et toute la résignation qu'il devait à la volonté du Seigneur".

Au pied du lit, Armande sanglottait, soutenue par Baron; les deux bonnes soeurs à genoux égrenaient leur rosaire.

"Une sinistre bataille où rôde l'ombre de Tartuffe s'engaga autour du cadavre de Molière" (P. Brisson).

Le curé de Saint-Eustache, M. Merlin, s'appuyant sur les défenses en vigueur repousse la demande d'inhumation au cimetière de la paroisse que lui présente la femme de Molière; le comédien excommunié ne dormira pas son dernier sommeil en terre chrétienne. On lui objecte: eh! quoi, le défunt n'a-t-il pas été plusieurs fois parrain? N'a-t-il pas, le lundi 20 février 1662, épousé religieusement Armande Béjart, par permission du doyen de Notre Dame, grand vicaire de M. le Cardinal de Retz, archevêque de Paris? Bien plus, à Pâques de cette année, il a reçu l'absolution de son confesseur ordinaire, l'abbé Loisy, curé du village de Passy: il a communié au su et vu de tout le monde, en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, paroisse des rois de France et des comédiens.

La requête adressée à l'archevêque de Paris par la veuve, est appuyée par le roi. "Si mon mari est criminel, s'est écriée Armande sans beaucoup d'habileté en se jetant aux pieds du souverain, ses crimes ont été autorisés par Votre Majesté". L'archevêque courtisan, s'inclinant devant le désir du roi et, s'étant fait assurer pour "le bon ordre", que le défunt avait témoigné son repentir d'avoir exercé la profession de théâtre, autorisera la sépulture au cimetière de la paroisse, "à la condition, néanmoins, qu'il ce sera sans aucune pompe et avec deux prêtres seulement, et hors des heures du jour, et qu'il ne sera fait aucun service solennel pour lui, ni dans la dite paroisse Saint-Eustache, ni ailleurs, même dans aucune autre église des réguliers, et que la présente premission sera sans préjudice aux règles de notre église que nous voulons être observées selon leur forme et teneur".

II

Les tristes circonstances qui accompagnèrent la mort et les obsèques de Molière semblent symboliser et résumer les condamnations portées au XVII.^e siècle par l'Eglise gallicane contre la comédie "institutrice d'immoralité", les auteurs dramatiques "empoisonneurs publics", les interprètes. De ses condamnations Bossuet s'est fait le porte-parole éloquent et sans pitié dans ses **Maximes et Réflexions sur la Comédie** (1694); il y coordonne sur le sujet tous les écrits de ses devanciers et de ses contemporains jansénistes y compris; pour soutenir son attaque, il en appelle non seulement aux admonestations des Pères de l'Eglise, des canons, mais encore aux "beaux principes" des païens comme Aristote ou Platon. Il passe sous silence, ou plutôt il ignoreit, comme la plupart des gens même cultivés de son époque, le rôle joué par le théâtre dans l'église, auprès de l'église, au Moyen-Age: commentaire illustré de la parole divine, prolongement de la liturgie, catéchisme vivant pour le peuple. Est-ce juste, Monsieur de Meaux, d'appliquer aux oeuvres du Grand Corneille, de Racine, de Molière et à leurs interprètes, des anathèmes jetés par les premiers Pères sur les bateleurs, interprètes des spectacles immoraux et cruels des cirques, qui faisaient en quelque sorte partie de la liturgie païenne? c'est du moins ce que pensait le Père Caffaro, religieux théatin, qui se fit rudement rembarquer par l'évêque de Meaux. Et celui-là n'a-t-il pas osé écrire qu'il connaît des comédiens qui mènent la vie la plus exemplaire, qui font des aumônes considérables", dont les magistrats et les supérieurs de couvents pourraient rendre témoignage". "Je doute, ajoutai-t-il, qu'on puisse dire la même chose des gens qui parlent si haut contre eux". C'est, proteste Bossuet, "lire trop négligemment les Pères que d'assurer qu'ils ne blâment dans les spectacles de leurs temps que l'idolâtrie et les scandaleuses et manifestes impudicités; c'est être trop sourd à la vérité que de ne sentir pas que leurs raisons portent plus loin; ils blâment dans les jeux et dans les théâtres l'inutilité, la prodigieuse dissipation, le trouble, les passions excitées, la vanité, la parure, etc. "Quant aux comédiens, "Saint Thomas regarde leur profession comme infâme, et appelle gains illicites et honteux ceux qui proviennent de la prostitution et du métier d'histrion". En conséquence, n'hésite pas à affirmer hardiment Bossuet, "la pratique constante est de priver des sacrements, et à la vie et à la mort, ceux qui jouent la comédie, s'ils ne renoncent pas à leur art, et de les repousser de la sainte Table comme des pécheurs publics". Et Molière, dans sa tombe obtenue par prière, était de nouveau condamné cruellement par l'impitoyable prêtre: "La postérité saura peut-être la fin de poète comédien qui en jouant son **Malade Imaginaire** ou son **Médecin par force** (Bossuet n'est pas très bien renseigné), reçut la dernière atteinte de la maladie dont il mourut peu après, et passa des plaisanteries du théâtre, parmi

lesquelles il rendit presque le dernier soupir, au tribunal de Celui qui a dit: "Malheur à vous qui riez, car vous pleurerez".

Ainsi le 62.^e canon d'un simple concile provincial, celui d'Elvire, tenu quelque quinze siècles auparavant, qui frappait d'excommunication les misérables cochers de cirques, les mimes immodestes, continuait à avoir force de loi contre les illustres comédiens français du XVII.^e siècle; en certains diocèses, la condamnation, confirmée par l'Eglise gallicane, était relue chaque dimanche aux prônes des paroisses. Hors de l'Eglise gallicane et des frontières de la France nul clergé ne pratiquait une telle sévérité. Le rituel romain était muet au sujet des comédiens, parfaitement libres, ceux-ci, qui vivaient sous la houlette bienveillante des Papes, amis des arts et des artistes, de remplir sans contrainte leurs devoirs de chrétiens. En Italie nombre de théâtres fonctionnaient sous le vocable d'un saint. Tandis que les acteurs italiens qui au XVIII.^e siècle vinrent en France et représentèrent, entre autres, les oeuvres de Marivaux, n'étaient l'objet d'aucune censure ecclésiastique et, fait singulier, pas davantage qu'eux les chanteurs et les danseurs de l'Opéra de Paris, le comédien français Lekain devait profiter de la clôture annuelle des théâtres, pendant le Carême, pour se rendre à Avignon, territoire du Saint-Siège, afin d'y faire ses Pâques.

La liste des comédiens auxquels fut, aux XVII.^e et XVIII.^e siècles, refusée en France leur réconciliation avec l'Eglise, même à l'article de la mort, est fort longue; elle comporte des noms célèbres comme ceux de La Champmeslé, de Brécourt, d'Adrienne Lecouvreur, de Crébillon.

C'est en vain des comédiens s'adressèrent au Saint-Siège, à diverses reprises, pour obtenir que cessât une mesure qui les blessait au plus intime d'eux mêmes. En 1696, année du jubilé, le Pape Innocent XII, auquel ils rapportent qu'ils ne jouaient "que des pièces honnêtes, purgées de toutes saletés, plus propres à poter les fidèles au bien qu'au mal", les renvoie tout simplement, par l'intermédiaire de la congrégation des conciles, devant l'archevêque de Paris, "à fin qu'ils fussent traités suivant le droit". En 1701, nouvelle tentative près de Clément XI, nouvel échec.

"Eh quoi, lancera le comédien Laval dans une réponse à Jean-Jacques Rousseau qui venait de publier sa **Lettre sur les spectacles** (1758), si défavorable au théâtre, eh quoi! les Dieux de Rome et Paris ne sont-ils pas les mêmes? Que dirait un sauvage qui viendrait entendre le prône dans l'Eglise Saint-Sulpice ou le même prêtre excommuniera dans la même matinée les mêmes gens qu'il communiera dans ce celle de Saint-Sauveur?"

Evidemment on ne saurait s'étonner que Voltaire se soit, lui-aussi, dressé là contre: "Lorsque les Italiens et les Anglais, écrit-il dans une de ses **Lettres philosophiques**, apprennent que l'on excommunie des personnes gagées par le roi... qu'on déclare oeuvres du

démon des pièces revues par les magistrats les plus sévères et représentées devant une reine vertueuse, que voulez-vous qu'ils pensent de notre nation, et comment peuvent-ils concevoir, ou que nos lois autorisent un art déclaré si infâme, ou qu'on ose marquer de tant d'infâmie un art autorisé par les lois, récompensé par les souverains, cultivés par les plus grands hommes?"

Il ne semble pas qu'entre la révolution de 1789 jusqu'à la celle de 1848, les sévérités de l'Eglise de France à l'égard des comédiens se soient adoucies, bien que, dans la pratique, elles aient été parfois fort atténuées. Les comédiens qui ont obtenu, non sans quelques résistances, d'être admis comme électeurs et comme éligibles, en 1790, "ne comprennent pas que "dans un siècle aussi éclairé il existe un décret portant anathème contre une portion de citoyens qui, souvent, par leurs vertus privées, et toujours par leurs aumônes abondantes, ont le plus droit à l'indulgence du Saint-Père"; il est supplié, écrivent-ils dans le même "Cahier de dolences", de les "traiter comme des bouffons (classe d'acteurs bien inférieure à la nôtre), qui font les plaisirs de la ville de Rome et contre lesquels, même dans ses domaines, le Saint-Père n'a jamais lancé l'excommunication".

Cependant, encore en 1790, le curé de Saint-Sulpice refusa de marier religieusement le célèbre tragédien Talma, sous le prétexte qu'il exerçait une profession "infâmante". L'affaire portée devant l'Assemblée Nationale (Talma "s'abandonnait avec confiance à sa justice"), le rapport final conclut à l'incompétence de l'Assemblée, car "la puissance spirituelle devait être aussi libre dans la dispensation des sacrements pour le bien particulier et spirituel des fidèles que la puissance temporelle dans les effets civils du contrat de mariage, pour le bien général et particulier des citoyens". Le mariage religieux de Talma ne fut célébrée que l'année suivante (1791) grâce à la complaisance d'un abbé Lapipe, vicaire "jureur" (constitutionnel), de Notre-Dame-de-Lorette.

Napoléon, premier consul, blâma en 1802, le curé de Saint Roch qui refusait les obsèques religieuses à Mlle Chameroy, danseuse à l'Opéra, il donna bien mission à Portalis de s'entendre avec l'archevêque de Paris pour que le clergé du diocèse fut désormais plus accueillant, — mais il s'en tint là.

L'Encyclopédie théologique de l'abbé Migne, publiée en 1847, déclare encore à l'article **Comédiens** que "l'excommunication prononcée contre les comédiens... fait partie de la discipline générale de l'Eglise de France... Dans un grand nombre de rituels, de conciles, d'ordonnances synodales, il y a des excommunications contre les comédiens... que dans quelques diocèses l'excommunication qui pesait sur eux soit tombée en désuétude, c'est possible, mais ce n'est assurément pas dans tous".

Or, l'année suivante, en 1848, une délégation de comédiens s'étant présentée à l'archevêque de Paris, Monseigneur Affre, pour lui de-

mander la levée de la mesure qui les frappait, celui-ci répondit en souriant qu'il n'avait pas à la lever puisque, à sa connaissance, "elle n'avait jamais été formulée". Enfin, le concile de Soissons en 1849 (ce qui démontrait une nouvelle fois que la sentence existait toujours) décidait". Quant aux comédiens et aux acteurs, nous ne les mettons pas au nombre des infâmes ni des excommuniés. Cependant, si comme il arrive presque toujours, ils abusent de leur profession pour jouer des pièces impies ou obscènes, de manière qu'on ne puisse empêcher de les regarder comme des pecheurs public, on doit leur refuser la communion eucharistique".

Mais c'est, enfin, depuis le Concile du Vatican, en 1870, et l'abandon des doctrines gallicanes, que l'admission des Comédiens aux sacrements ne présente plus la moindre difficulté en France.

III

La Bruyère avait raison quand il écrivait: "quoi de plus bizarre? Une foule de chrétiens se rassemble dans une salle pour applaudir à une troupe d'excommuniés qui ne le sont que par le plaisir qu'ils leur donnent. Il ne semble qu'il faudrait ou fermer les théâtres ou prononcer moins sévèrement sur l'état des comédiens".

L'état des comédiens! Certes, voilà une profession qui offre des risques pour ceux qui l'exercent. Mais quelle profession n'en offre pas? Est-il plus facile à un avocat ou à un médecin d'être plus honnête qu'à un acteur? Après tout, comme on l'a remarqué, les gens de loi n'ont qu'un saint pour patron, saint Yves, les comédiens, plus favorisés, pourraient en compter une demi douzaine. Saint Genest, martyr au temps de Dioclétien, Saint Sylvain, Saint Porphyre, Sainte Pélagie... Tant vaut moralement le professionnel que vaut l'homme, l'homme et le chrétien. Pour un acteur comme pour un autre. Purifiez la source, comme dirait M. François Mauriac. Sans remonter jusqu'aux **Mistères** du Moyen-Age, l'Eglise a bien compris l'importance et la valeur du bon théâtre comme moyen d'éducation, et même d'éducation spirituelle. Les Jésuites, les Salésiens ont été auteurs dramatiques, régisseurs, emetteurs en scène. L'exemple d'un Jacques Copeau, d'un Henri Ghéon, d'un Henri Brochet, et d'un grand vivant, Léon Chancerel, suffirait à nous convaincre que le théâtre est de nos jours un grand moyen pour rassembler ceux qui ont une même foi, et d'amener vers ceux-ci les autres qui n'ont plus guère de foi. Hitler et Staline le savaient bien aussi, hélas. Il nous faudrait relire quelques pages du "Masque et l'Encensoir" de Gaston Baty. Et, partout, à notre époque, nous avons vu reflourir, à l'ombre des églises, comme au temps des cathédrales, les activités de théâtre chrétien, et de théâtre tout court: en France les Compagnons de Notre Dame, d'Henri Ghéon, les Compagnons de Jeux d'Henri Brochet, les Comédiens Routiers de Léon; Chancerel, les Compagnons de Saint Lam-

bert, en Belgique; los Compagnons de Saint Laurent au Canada. Une "Union Catholique du théâtre et de la musique" réunit à Paris des membres nombreux et actifs, "créée sous le pression des âmes et à l'appel de l'Esprit, pour qu'un milieu chrétien aidât les artistes à vivre leur vocation. Elle veut maintenir ceux-ci en état de communion avec le Christ, au sein de l'immense cité de la grâce qu'est l'Eglise". De Rome rayonne sur toute l'Italie un "Centre Catholique Théâtral".

"Un antique préjugé, assez répandu, met en opposition, presque une hostilité réciproque, l'Eglise et la profession dramatique". "Un antique préjugé" qui parle ainsi? S.S. Pie XII, le Pape glorieusement vivant et regnant, recevant le 26 oût 1945 à l'occasion de la fête de Saint Genest, acteur et martyr, les membres du Centre Catholique théâtral italien. "L'occasion, ajoute le grande Pape, inflige a cette conception erronée un démenti formel et nous fournit l'occasion de montrer, une fois encore, combien elle est mal fondée en justice".

Toute l'allocution du Saint-Père serait à reproduire comme conclusion de notre étude. "Quelle magnifique champ d'activité s'offre à vous, auteurs dramatiques, dit le Pape, à vous, critiques, à vous metteurs en scène. C'est a vous qu'il appartient de rétablir le contact entre le public et les belles créations du génie humain, de travailler à la rééducation du bon goût et à l'honnêteté des sentiments. C'est vous qui devez enseigner aux spectateurs à découvrir par eux-mêmes et à goûter les chefs-d'oeuvre dignes de ce nom, que vous présentez à leur admiration.

Quant à vous, acteurs et actrices, bien naturelle et bien compréhensible est cette intense sensation de joie et de fierté qui envahit votre âme devant ce public tout tendu vers vous, haletant, applaudissant, frémissant. Vous le voyez subjugué par votre art, vous sentez toute la puissance de votre action sur les esprits et les coeurs. Honneur à ceux et à celles qui, conscients de leur grave responsabilité et de la noblesse de leur mission, ne voient dans leur influence sur les âmes qu'un moyen pour les élever au dessus de la terre et les faire monter vers l'idéal. Tels sont ces acteurs et ces actrices qui, avant d'entrer en scène, élèvent leurs pensées et leurs intentions vers Dieu, et personne n'est plus surpris de voir parfo's le Christ choisir dans vos rangs des esprits supérieurs qu'il illumine et guide vers les cimes mystiques d'une vie de perfection".

Aussi, comment s'étonner que, le 17 février 1922, à l'occasion du Tricentenaire de la naissance de Molière, à la messe de **Requiem** célébrée à Saint-Roch (il avait été d'abord question de Saint-Eustache), les Comédiens français comme toutes les sociétés littéraires et théâtrales fussent magnifiquement représentées.

Cependant, lit-on dans le **Gaulois**, le journal parisien du lendemain, "deux petites soeurs des pauvres à genoux sur leur prie-dieu depuis le début de la cérémonie, continuent leurs prières. Les deux

grandes ailes blanches immobiles se détachent sur la pierre grise... Ce sont les arrière-petites-filles de ces petites soeurs que Molière legeait gracieusement chez lui quand elles venaient quêter à Paris, de celles qui lui avaient fermé les yeux à son agonie, de celles enfin qui avaient pleuré sur son cercueil".

M. Georges Le Roy, illustre sociétaire de la Comédie française, professeur au Conservatoire de Paris, président de "l'Union catholique edu Théâtre", qui avait été l'âme de ces manifestations, fut reçu un peu plus tard (1925), par S.S. Pie XI qui lui dit en français en parlant de Molière: "Vous n'avez pas à faire état des paroles qui ont été prononcées par votre grande Bossuet; Bossuet a été trop sévère."

Prions pour l'ame de Jean-Baptiste Poquelin, dit Molière, notre Maître.

BIBLIOGRAPHIE

- BOSSUET: **Maximes et réflexions sur la Comédie** (1694), dans: J. Calvet: **Bossuet: OEuvres choisies**. Hattier, Paris.
- (GRIMAREST) **Vie de Monsieur de Molière**, par Jean-Leonor Gallois Sieur de Grimarest, réimprimée d'après le texte de 1705, suivie de la réponse à "La Lettre critique", et précédée d'une notice biographique et critique" de Léon Chancerel. La Renaissance du Livre. Paris, 1930, 143 pages.
- ROUSSEAU (Jean-Jacques): **Lettre sur les spectacles**, (1758), éd. Hachette, 1922, par L. Brunet, 220 pages.
- FOUNIER V.: **Curiosités théâtrales**, Garnier, Paris, 1878, 417 pages.
- (MAUGRAS) **Les comédiens hors la loi**, par Gaston Maugras, 2 éd. Calmann-Lévy, Paris, 1887, 493 pages.
- P. OLAGNIER: **L'incapacité des acteurs en droit romain et en droit canonique**, Paris, 1889.
- HERISSAY (Jacques): **Le Monde des Théâtres pendant la Révolution, 1789-1800** (d'après des documents inédits) Perrin, Paris, 1922, 444 pages.
- REYVAL (Albert): de la Comédie française: **L'Eglise et le théâtre**, Essai historique, Bloud et Gay, 1924, 246 pages.
- BATY (Gaston): **Le Masque et l'Encensoir**, Bloud et Gay, 1926, 324 pages.
- CHANCEREL (René): **L'évolution du statut du Comédien**, thèse de droit, Paris, 1930.
- MICHAUT (G.): **Molière raconté par ceux qui l'ont connu**, Stock, Paris, 1931, 246 pages.
- TARTUFFE, éd. illustrée par Mme Dussane, de la Comédie française, H. Didier, Paris, 1932.
- CHANCEREL (Léon): **La piété des Comédiens**, "Vie Intellectuelle", 25 Juillet 1933.
- JOUVET (Louis): **Réflexions du Comédien**, Editions de la Nouvelle Revue critique, Paris, 1938, 208 pages — Nouvelle éd. augmentée, Americ Ed., Rio de Janeiro, 1941, 249 pages.
- BRISSON (Pierre): **Molière, sa vie dans ses oeuvres**, Gallimard, Paris (imprimée au Canada), 1942, 316 pages.
- ARNAVON (Jacques): **Morale de Molière**, Les Editions Universelles, Paris, s.d. 1945, 230 pages.
- TOUDOUZE (Georges G.) **Molière bourgeois de Paris et Tapissier du Roy**, Librairie Fleury, Paris, 1946, 186 pages.
- LE ROY (Georges): **Athalie**, mise en scène et commentaire, Ed. du Seuil, Paris, 1952, 269 pages.
- RAEDERS (Georges): **Le théâtre chrétien et Henri Ghéon**, Rev. das Faculdades Campineiras, 1955.